



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le **12 septembre 2017** à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les règlements suivants ont été adoptés :

PC-2846-3 : Règlement modifiant le Règlement PC-2846 décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement des biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2017 de façon à augmenter le tarif pour les nageurs de calibre bout de chou¹, groupes A et B, et à offrir la gratuité aux résidents de Pointe-Claire pour l'activité de natation publique au centre aquatique les fins de semaine sur présentation de la carte Multi.

PC-2712-16 : Règlement modifiant le Règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2018.

PC-2775-40 : Règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage en ce qui concerne les bâtiments et constructions temporaires sur les chantiers et les boîtes de dons de vêtements.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 27^e jour de septembre 2017.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on **September 12, 2017** at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-laws were adopted:

PC-2846-3: By-law amending By-law PC-2846 decreeing the exigible tariffs for the financing of properties, services and activities offered by the City of Pointe-Claire in 2017 so as to increase the fee of the "bout de chou" level 1 swimmers – groups A and B, and to offer the public swim activity at the Aquatic Centre free of charge to Pointe-Claire residents on weekends when presenting their Multi card.

PC-2712-16: By-law amending By-law PC-2712 respecting the internal government of the City of Pointe-Claire council meetings pertaining to dates of meetings for the year 2018.

PC-2775-40: By-law amending Zoning By-law PC-2775 with respect to temporary buildings and structures on construction sites and with respect to used clothing donation boxes.

These By-laws will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 27th day of September 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk